

**Relevé de délibérations du Conseil de l'UFR SITEC  
du mardi 5 mars 2024 – 9h, Pôle Sciences pour l'Ingénieur**

*Membres présents :*

**Membres de droit :** Nawaz Burokur, Michele D'Ottavio.

**Membres élus :** Denise Hirsch, Amanda Martinez-Gil (jusqu'à 11h), Céline Million, Olivier Polit (jusqu'à 10h), Pascal Pradeau, Badr Eddine Ratni, Roxane Vasconcelos Rodrigues.

**Invitées exceptionnelles :** Mado Muller et Lilia Boukhelifa (pour le réseau FUPN-Alumni, jusqu'à 10h).

**Invités :** Hélène Aldeano, Sophie Allard, Virginie Durand, Nathalie Jonglez de Ligne, Johann Petit.

**Procurations :** Laurent Gallimard et Géraldine Saint Surin donnent procuration à Céline Million. Gérard-Pascal Piau et Philippe Forster donnent procuration à Badr Eddine Ratni. Olivier Polit donne procuration à Roxane Vasconcelos Rodrigues (partir de 10h). Maxence Jossou et Khanh Hung Tran donnent procuration à Pascal Pradeau. Bruno Serio donne procuration à Amanda Martinez-Gil (jusqu'à 11h). A partir de 11h : Amanda Martinez-Gil donne procuration à Roxane Vasconcelos Rodrigues et la procuration de Bruno Serio devient caduque.

**3- Compte rendu de la séance du 16 janvier 2024 : vote**

Le compte rendu est présenté aux conseil, sans demande de modifications.

Vote : 14 pour.

**4- Livrets pédagogiques 2024-2025 : vote**

L'option qui permet d'éditer les livrets pédagogiques dans Ametys n'est pas encore ouverte pour la base de données 2024-2025. Le vote est donc reporté à une séance ultérieure.

**6- Désignation d'une quatrième personnalité extérieure au Conseil d'UFR : vote**

Aucun nom n'a été proposé pour ce conseil, le vote est donc reporté à une séance ultérieure. L'UFR recherche toujours une représentante évoluant dans les métiers du livre.

**7- Liste des vacataires à habiliter : vote**

L'habilitation d'un seul nouveau vacataire du pôle Métiers du Livre est soumise au vote du Conseil d'UFR.

Vote : 13 pour.

**8- Convention ESILV : vote**

L'ESILV a contacté la direction de l'UFR SITEC afin de revoir plusieurs points de sa convention de partenariat avec la composante. Ces points ont été discutés en réunion pédagogique du pôle Sciences pour l'Ingénieur du 27 février dernier. Voici les décisions prises et soumises au vote :

1- L'UFR SITEC supprime le passage des élèves de l'ESILV en conditionnel en licence SPI (selon l'article 3-1) car il ne répond pas à la logique de validation des années à l'ESILV. Soit un étudiant est admis, soit il redouble, ce sera la même chose pour la licence.

2- L'UFR SITEC conserve la commission mixte entre son équipe enseignante de licence SPI et l'ESILV, qui doit se tenir une fois par an pour évaluer les dossiers de demande de transfert de crédits des élèves souhaitant passer en année supérieure de licence (selon l'article 4-2). L'UFR proposera à l'ESILV des modalités qui impacteront au minimum les équipes pédagogiques et administratives

3- L'UFR SITEC approuve la demande de l'ESILV d'inscrire les élèves de son nouveau campus de Nantes en cumulatif en licence SPI.

4- L'UFR SITEC n'approuve pas la possibilité laissée par la convention d'une équivalence en licence 3, que l'ESILV souhaitait mettre en place concrètement. Les correspondances entre les enseignements de la licence et de l'ESILV sont en effet jugées insuffisantes.

Vote : 13 pour.

Fin de la séance à 11h40.